

Recommandations tarifaires pour les prestations des spécialistes en médecine du travail

(selon décision de l'Assemblée Générale du 25 novembre 1998)

1. Tarif horaire

- Tarif de base: CHF 250.- à 300.-
- Le temps consacré aux déplacements et les frais qui s'y rattachent sont facturés selon le tarif de base respectivement selon note de frais détaillée.
- Les frais consacrés à la préparation ou à des travaux ultérieurs complémentaires sont calculés au tarif de base, en tenant compte d'une moyenne (un premier exposé demande plus de temps de préparation que sa répétition).

2. Tarif forfaitaire

- Il doit être basé sur une estimation du temps nécessaire et des frais matériels.
- Demi-journée: CHF 1'000.- à 1'200.-
- Journée entière: CHF 2'000.- à 2'400.-

3. Travaux effectués dans le cadre du mandat légal de l'OPA/MSST

- Les travaux effectués en vertu du mandat légal imposé par l'OPA/MSST sont facturés au tarif horaire de CHF 300.- (exigences de formation fixées par la loi).

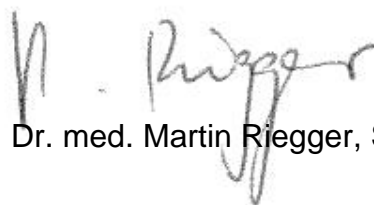
4. Domaine d'application

- Cette tarification est applicable à tous les mandats qui ne relèvent pas d'une assurance sociale (Lamal ou LAA).
- Ce tarif ne s'applique pas aux activités effectuées au profit d'institutions d'intérêt général ni dans le cadre de l'enseignement ou de la recherche.

Lausanne/Bâle, le 4 septembre 2009



Prof. Dr. med. Brigitta Danuser, Présidente



Dr. med. Martin Riegger, Secrétaire

Präsidentin: Prof. Dr. B. Danuser - Institut Universitaire de Santé au Travail - Rue du Bugnon 21 - 1011 Lausanne
Tél. 021/314 74 21 - Fax: 021/314 74 30 - e-mail: brigitta.danuser@hospvd.ch
Sekretariat: Michèle Spahr - Lerchenweg 9 - 2543 Lengnau - Tel. 032/653 85 48 - Fax 032/653 85 47
E-Mail: sgarm-ssmt@bluewin.ch - Internet: <http://www.sgarm.ch>
